



PLENIERE ARBITRES N°2

Procès-verbal n°2

(mis en ligne le 04-03-2026)

Réunion du :	Lundi 23 février 2026
Responsable de séance :	Mr Lionel D'ANTONIO
Présents :	Mr Frédéric RUIZ - Mr Alain TAXIL - Mr Sid Ahmed FIDOUH – Mr Lotfi MASTOUR
Pôle Formation :	Mr Nabil MARESNI - Mr Aimé BOUWE - Mr Fabrice BOSCO - Mme Solène MOCKBEL - Mr Houdeyfa JOLY
Observateurs :	Mr Sébastien PICCO - Mr Claude BARBARA - Mr Thierry BUTTEGEG - Mr Pierre SCHIANO
Absents Excusés :	Mr Sofiane TIR - Mr Michel D'ANTONIO - Mr Éric GUERIN - Mr Philippe MOUDERY - Mr Maxime ZOUAIN - Mr Yassine AIT ZEGAGH - Mr Éric DANTZER - Mr Franck SAYAG - Mr Gérard FRANTZ - Mr Nicolas AZZOPARDI - Mr Christian POTARD - Mr Lyes KERBA - Mr Taj Alarab AOURARH
A titre consultatif :	Mme Adèle CRETON (Responsable juridique)

MODALITES D'APPEL D'UNE DECISION DE LA COMMISSION DES ARBITRES

1. Les décisions non disciplinaires du District de Provence peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée,
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception),
- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet par tout moyen la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de **60 euros**.

SEANCE

Ouverture de la séance par le Président Monsieur D'ANTONIO Lionel.

- Retour sur les 3 premiers mois d'exercice.
- Retour sur les évènements de la trêve. Soutient massif des arbitres de la CDA et de son Président.
- Bilan dotation vestes arbitres : les fonds restants sont insuffisants pour effectuer un réassort. Un nouveau partenaire financier pour la saison prochaine va permettre de renouveler l'opération et de doter les nouveaux arbitres.
- Présentation du dispositif et du matériel de « caméras embarquée ». Nous faisons partie des Districts pilotes
- Bilan observations : Les observations D1-D2-D3-AAD1-AAD2-AAD3 sont bien avancées.
- Une grille d'évaluation harmonisée est en cours d'élaboration pour uniformiser les notes.
- Bilan test techniques : sur 230 arbitres seules 40 notes sont insuffisantes. Il est envisagé de fixer un minima lors des tests techniques de rentrée afin de pouvoir exercer. Des rattrapages pourraient être envisagés lors des permanences à la CDA sous contrôle exclusif d'un Membre.
- Ils nous ont rejoint au pôle formation, Madame Solène MOCKBEL et Monsieur Houdeyfa JOLY tous deux formateurs de niveau 1.
- Nous enregistrons également Monsieur Lotfi MASTOUR dans la cellule observation pour les candidats arbitres issus des FIA dont 40 candidats de décembre et février restent à observer.
- Il a été évoquer la possibilité de réorganiser les FIA de la saison prochaine afin de permettre éventuellement une FIA en été.

La traditionnelle séance de questions réponses a précédé un moment de partage convivial autour d'une collation pour clôturer la plénière.

POINT POLE FORMATION

FIA :

- Certification – District 07/02/2026
- 17 arbitres dont 4 séniors et une féminine
- Ecole d'arbitrage - FIA n°4 US Cheminots Grande Bastide - vacances scolaires 23-24-26 février 2026 en cours.
- 9 candidats séniors, 8 jeunes, 2 jeunes majeurs.
- Aucune féminine, sur la même période une FIA spécifique est en cours orchestrée en direct par la Ligue Méditerranée.

2 - Cours de préparation à l'examen d'accès à la Ligue :

Le nombre de places attribué à nos candidats pour le stage interdistricts était de 9.

Le nombre de candidats envoyés au stage interdistrict est de 7 et a servi de probatoire.

Le nombre de candidats présentable à l'examen Ligue se porte à 4 jeunes et un sénior.

3 - Impayés :

Il est rappelé aux arbitres de remplir toutes les rubriques des fiches d'impayé ou de frais. Les documents incomplets ne seront pas traités. Tous les formulaires doivent être transmis par courrier ou e-mail (format Word ou PDF) à la CDA, les « screen shot », photos et autres formats inexploitablets seront retournés et/ou non traités.

La 9^{ème} campagne de traitement est en cours. Vous retrouverez les impayés réglés dans la rubrique PV trésorerie (7 PV).

4 - Nouveauté :

A l'occasion de l'Assemblée Fédérale du 14 juin 2025 le Président de la FFF, Philippe Diallo, avait annoncé le lancement d'un plan d'action pour prévenir et lutter contre les incivilités et les violences sur les terrains et en dehors.

La mise en œuvre des premières mesures témoigne de la volonté de la FFF d'imposer une tolérance zéro face à toutes les dérives à l'égard des arbitres, amateurs et professionnels.

Dans ce cadre, le Président de la FFF, accompagné du Directeur de l'Arbitrage, Antony Gautier, s'est déplacé ce dimanche 25 janvier dans le District d'Ille-et-Vilaine.

Ils ont pu superviser la mise en place, lors d'un match officiel, du dispositif de caméras portatives dont les arbitres amateurs sont équipés sur certains matchs identifiés à risques.

À cette occasion, les équipes de la FFF ont réalisé un reportage immersif en suivant l'arbitre de la rencontre, Aliou Dieng.

Ce contenu montre le fonctionnement de ce dispositif et met en avant son intérêt pour apaiser le climat des rencontres.

Vous trouverez ci-dessous les contenus réalisés :

- La vidéo mise en ligne sur la chaîne YouTube de la FFF : <https://m.youtube.com/watch?v=w0ixx1zAIJM>
- L'article rédigé sur le site de la FFF : <https://www.fff.fr/article/16137-le-plan-de-protection-des-arbitres-en-action.html>

Le Président de la séance :
M. Lionel D'ANTONIO

Le Secrétaire de séance :
M. Fabrice BOSCO

